

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N°04/BE/FAD/PARCI-CEEAC/ST-COPI/17
(SERVICES DE CONSULTANTS -FIRME)

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE (PARCI-CEEAC)

MISSION : ELABORATION D'UNE POLITIQUE COMMERCIALE HARMONISEE CEEAC – CEMAC ASSORTIE D'UN MECANISME DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE

Financement	: Don FAD
Secteur	: Gouvernance
Référence de l'Accord de financement	: 2100 155 024 118
N° identification du Projet	: P-Z1-K00-034
Date de publication	: 06 février 2017
Date de clôture	: 28 février 2017 au plus tard à 10 heures, heure locale
Date de commencement	: 1 ^{er} avril 2017
Durée du contrat	: Trois (03) mois

1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a reçu du Fonds africain de développement (FAD) un don d'un montant de Sept (7) millions d'Unités de Compte (UC) pour le financement du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI-CEEAC) et a l'intention d'utiliser une partie desdites ressources pour effectuer les paiements prévus au titre d'un contrat de services de consultants à conclure avec la firme qui aura la charge d'élaborer une politique commerciale harmonisée CEEAC - CEMAC assortie d'un mécanisme de suivi et de mise en œuvre.

Spécifiquement, le Consultant sera chargé de :

- Faire un état des lieux des politiques commerciales dans la CEEAC et la CEMAC intégrant notamment les aspects institutionnels, réglementaires et des performances commerciales ;
- Faire un diagnostic du système et du processus dans les deux zones intégrant notamment les aspects institutionnels, réglementaires et des performances commerciales ;
- Analyser les grandes orientations de la politique commerciale, la pratique commerciale et les opportunités existantes au niveau international et régional en tenant compte des spécificités de chacun des pays afin d'éviter les blocages à l'avancée du processus. Cette analyse permettra notamment de prendre en compte la diversification des partenaires commerciaux en ne produisant pas seulement pour un marché spécifique, mais pour « le meilleur marché » ;
- Proposer des choix stratégiques prenant en compte les points de convergence et de divergence existants dans les deux zones, accompagnés des propositions d'harmonisation, intégrant notamment la diversification et la valorisation des produits exportés ainsi que les partenaires commerciaux. On pourra s'appuyer non seulement sur les possibilités de spécialisation de certains pays sur certains produits au détriment des autres avec des éléments de compensation, ainsi que sur un ou des pays desdites zones, ayant le plus diversifié et augmenté significativement ses exportations, comme modèle en matière d'évolution et même dans le rythme de ses statistiques concernées. Ces choix stratégiques devront également permettre de répondre aux questions « qu'est-ce qu'on doit exporter ? », « où exporter ? » et « comment exporter, sur quelle forme ? » ;
- Proposer un mécanisme de mise en œuvre des différentes actions de la politique commerciale harmonisée de la CEEAC - CEMAC. Cette proposition permettra de définir entre autres le type de cohabitation qui existerait entre les différents pays en fonction de leurs niveaux d'implications ;
- Définir un mécanisme de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la politique commerciale harmonisée de la CEEAC - CEMAC.
- Proposer les régimes de sanctions efficaces aux violations de normes communes sur la politique commerciale au regard de ce qui existe dans les organisations internationales.

2. Le Donataire, à travers sa Cellule d'Exécution du PARCI-CEEAC, invite les Consultants éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (*brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.*). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. La réalisation de cette mission exige l'implication du personnel clé suivant, à savoir, un Expert : (i) Senior en Economie et statistiques ; et (ii) Senior en Douane ou Commerce International ou en toutes autres disciplines connexes.
3. Les critères d'éligibilité pour l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux dispositions des « Règles et Procédures pour l'utilisation des consultants » de la Banque africaine de développement (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012), qui sont disponibles sur le site Web de la BAD à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
4. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues sur demande formelle par E-mail aux adresses ci-après : saleh_sidjime@yahoo.fr; ipouadikobe@yahoo.fr; musamusavuf@yahoo.fr; badjan71@yahoo.fr; st_copilcerac@yahoo.com, aux jours et heures ouvrables, du lundi au vendredi de 07 h 30 mn à 15 h 30 mn (heure locale). Les Termes de référence (TDR) de la mission ainsi que la Demande de propositions seront remis aux seules firmes retenues sur la liste restreinte.
5. Les expressions d'intérêt seront fournies en un (01) original et trois (03) copies, le tout placé dans une enveloppe fermée portant expressément la mention :
« REPONSE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°04/BE/FAD/PARCI-CEEAC/ST-COPIL/17: FOURNITURE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE D'ELABORER UNE POLITIQUE COMMERCIALE HARMONISEE CEEAC – CEMAC ASSORTIE D'UN MECANISME DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE- A n'ouvrir uniquement qu'en présence du Comité Ad' hoc des acquisitions du PARCI-CEEAC».
6. Les expressions d'intérêt transmises par voie électronique ne seront pas prises en compte.

Les expressions d'intérêt seront préparées et soumises à la :

Cellule d'Exécution du PARCI-CEEAC
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur
Secrétariat Général de la CEEAC
Quartier Hauts de Gué-Gué
B.P. 2112 Libreville, Gabon